



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 juillet 2016
(OR. en)

11359/16

LIMITE

PV/CONS 42
RELEX 655

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3482^e** session du Conseil de l'Union européenne
(AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Bruxelles le 18 juillet 2016

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Adoption de l'ordre du jour.....	3
-------------------------------------	---

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A"	3
3. Turquie	3
4. Lutte contre le terrorisme	4
5. Chine.....	4
6. Amérique latine et Caraïbes	4
7. Migrations.....	5
8. Divers	5

*

* *

1. Adoption de l'ordre du jour

11262/1/16 REV 1 OJ CONS 41 RELEX 645

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A"

11263/16 PTS A 65

+ ADD 1

Le Conseil a adopté les points "A" dont la liste figure dans les documents:

1) 11263/16

Les références des documents visés au point 9 sont les suivantes:

Point 9: 11003/16 MAMA 149 MED 29 CFSP/PESC 581 RHJ 18 UD 158
WTO 200

10882/16 MAMA 144 MED 27 CFSP/PESC 564 RHJ 16 UD 154
WTO 187

+ COR 1 (lt)

UE-RHJ 3301/16

+ COR 1 (lt)

2) 11263/16 ADD 1:

20. Projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil d'association UE-Amérique centrale à propos du remplacement de l'appendice 2 de l'annexe II de l'accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part

= Adoption

9086/16 COLAC 32 UD 102 WTO 134

9087/16 COLAC 33 UD 103 WTO 135

approuvé par le Coreper (2^e partie) le 18 juillet 2016

21. Projet de conclusions du Conseil sur le Soudan du Sud

= Adoption

11213/16 COAFR 219 CFSP/PESC 615

approuvé par le Coreper (2^e partie) le 18 juillet 2016

3. Turquie

- Projet de conclusions du Conseil

11344/16 CFSP/PESC 631

À la suite des développements intervenus récemment en Turquie, le Conseil a examiné un projet de conclusions du Conseil et a adopté le texte des conclusions qui figure dans le document 11368/16.

4. Lutte contre le terrorisme

À la demande de la délégation française, le Conseil a débattu de la lutte contre le terrorisme. La France a renouvelé son appel en faveur d'un soutien accru au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE, qu'elle avait déjà invoqué en novembre dernier.

5. Chine

- Projet de conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine
11319/16 COASI 163 ASIE 66 POLGEN 91 RELEX 651
CFSP/PESC 629 CSDP/PSDC 457 DEVGEN 172
CLIMA 90 TRANS 306 WTO 219 ECOFIN 718 ENER 290
COMPET 425 RECH 253 JAI 681 CYBER 89 IND 165
ENV 502 CULT 66 CONOP 60

Le Conseil a pris acte du compte rendu de la haute représentante de l'Union et de la Commission européenne sur le sommet UE-Chine qui s'est tenu les 12 et 13 juillet 2016.

Le Conseil a également examiné et adopté des conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE à l'égard de la Chine, accueillant avec intérêt la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission du 7 juin 2016. Le Conseil est convenu que cette stratégie constitue le cadre stratégique des relations UE-Chine pour les prochaines années.

6. Amérique latine et Caraïbes

- Projet de conclusions du Conseil sur le Venezuela
11242/16 COLAC 56 CFSP/PESC 620

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'évolution récente de la situation dans la région, évoquant le Venezuela, Cuba, la Colombie, l'Argentine, la réunion ministérielle UE-CELAC et l'Équateur. La haute représentante a encouragé la participation à la réunion ministérielle UE-CELAC d'octobre.

En ce qui concerne Cuba, la haute représentante a annoncé que des propositions visant à abroger la position commune de 1996 et à recommander que le Conseil signe l'accord de dialogue politique et de coopération seraient transmises parallèlement au Conseil.

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Venezuela (doc. 11264/16).

7. Migrations

Le Conseil a noté que la haute représentante a annoncé qu'elle l'informerait par écrit du processus de suivi dont font actuellement l'objet les conclusions du Conseil européen du 28 juin 2016 sur les aspects extérieurs des migrations.

8. Divers

La délégation slovaque a attiré l'attention sur les développements positifs récemment intervenus en Bosnie-Herzégovine, l'accord sur l'adaptation de l'accord de stabilisation et d'association permettant de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE ayant été paraphé. Elle a invité à encourager la Bosnie-Herzégovine à prendre des mesures positives en ce qui concerne le mécanisme de coordination relatif à l'UE. La Slovaquie est favorable à l'adoption d'éventuelles conclusions du Conseil sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE lors de la session du Conseil des affaires générales de septembre, sous réserve du respect des conditions prévues.
